

DESCRIPTION DE TÂCHES

EMPLOI:	Technicien maintenance aux transmissions	SERVICE:	Exploitation
SYND./CL.:	SCFP 687 / 16	DATE:	Le 23 août 2005

SOMMAIRE

Sous surveillance générale et selon les procédés en usage, le technicien en télécommunication, en plus d'effectuer les tâches d'opérateur en télécommunication, est responsable de l'entretien de l'équipement et des véhicules satellite/micro-ondes.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS ET EXEMPLES DE TÂCHE

1. Assure l'entretien général de l'équipement et des véhicules satellite et/ou micro-ondes:
 - a) Effectue la recherche des pièces nécessaires à la réparation des équipement pour procéder à la commande.
 - b) Répare ou s'assure de la réparation de tout problème ou défectuosité technique.
 - c) S'assure que l'équipement répond aux standards de transmission exigés par Télésat Canada.
2. Assure l'entretien préventif à intervalles réguliers du camion selon les recommandations du manufacturier.
3. Effectue les tâches d'opérateur en télécommunication.
4. Exécute toute autre tâche de même nature ou d'ordre général reliée à l'emploi, demandée par son supérieur ou nécessitée par ses fonctions.

EXIGENCES FORMELLES

EMPLOI:	Technicien maintenance aux transmissions	SERVICE:	Exploitation
SYND./ CL.:	SCFP 687 / 16	DATE:	Le 23 août 2005

FORMATION

- DEC en électrotechnique, option électronique ou en télécommunication.

EXPÉRIENCE

- Trois (3) ans d'expérience comme opérateur d'équipements audio-vidéo et de transmission de signaux.

CONNAISSANCES

- Excellente connaissance de la langue anglaise parlée et écrite;
- Excellente connaissance des instruments de mesure, de test et de contrôle (oscilloscope, vecteurscope, barre de couleurs, tonalité, analyseur de spectre, etc.);
- Connaissance des équipements audio-vidéo, d'enregistrement et de diffusion;
- Connaissance des équipements reliés au journalisme électronique;
- Connaissance des équipements reliés au phasage et à la distribution de signaux audio et vidéo;
- Connaissance des équipements de transmission radio-fréquence;
- Connaissance de base en mécanique diesel et électricité, un atout.

AUTRES

- Détenir un permis de conduire classe 3 (obligatoire).